

**FEDERATION CYNOLOGIQUE INTERNATIONALE
(F.C.I.)**

**Place Albert 1^{er} n°13-B-6530 THUIN (Belgique), Tél : ++32.71.59.12.38,
Fax++32.71.59.22.29**

**REGLEMENT DE CONCOURS
INTERNATIONAL**

Pour

CHIENS DE SAUVETAGE

**De la fédération Cynologique
internationale F.C.I.**



Règlement de Concours International pour Chiens de Sauvetage de la F.C.I.

Table des matières

<u>Structure des épreuves</u>	<u>3</u>
<u>Disposition générales</u>	
<u>Généralités.....</u>	<u>4</u>
<u>Autorisation d'organisation.....</u>	<u>5</u>
<u>Logistique.....</u>	<u>5</u>
<u>Responsabilité.....</u>	<u>5</u>
<u>Age d'admission.....</u>	<u>6</u>
<u>Test de caractère.....</u>	<u>6</u>
<u>Obligations des participants</u>	<u>6</u>
<u>Carnet de travail</u>	<u>6</u>
<u>Pointage</u>	<u>7</u>
<u>Tableaux de pointage</u>	<u>7</u>
<u>Analyse des points</u>	<u>8</u>
<u>Feuilles de pointages</u>	<u>8</u>
<u>Juges</u>	<u>8</u>

STRUCTURE DES EPREUVES

Les échelons des épreuves

Le **R**èglement de **C**oncours **I**nternational pour les **C**hiens de **S**auvetage (**RCI-CS**)

Test de qualification pour chiens de sauvetage **CS-Q**

Pour la section Pistage

Epreuve de pistage pour chiens de sauvetage échelon **A CS-P A**

Epreuve de pistage pour chiens de sauvetage échelon **B CS-P B**

Pour la section Surface

Epreuve de surface pour chiens de sauvetage échelon **A CS-S A**

Epreuve de surface pour chiens de sauvetage échelon **B CS-S B**

Pour la section Décombres

Epreuve de décombres pour chiens de sauvetage échelon **A CS-D A**

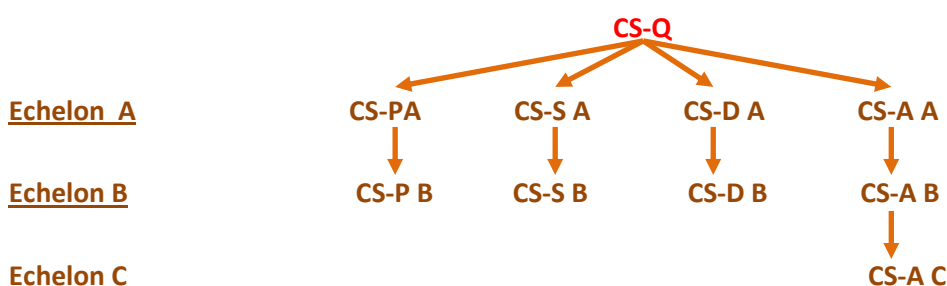
Epreuve de décombres pour chiens de sauvetage échelon **B CS-D B**

Pour la section Avalanche

Epreuve d'avalanche pour chiens de sauvetage échelon **A CS-A A**

Epreuve d'avalanche pour chiens de sauvetage échelon **B CS-A B**

Epreuve d'avalanche pour chiens de sauvetage échelon **C CS-A C**



Chaque conducteur a la possibilité de commencer par le test de qualification pour chiens de sauvetage (CS-Q) ou n'importe quelle autre épreuve d'échelon A.

Une épreuve réussie dans un échelon A d'une section donne le droit de participer dans la même section à une épreuve d'un échelon immédiatement supérieur.

Dispositions générales

Généralités

Les épreuves sont conçues pour qualifier chaque chien dans son domaine d'intervention. La réussite d'une épreuve est la preuve de la formation appropriée du chien de sauvetage dans sa section. C'est l'une des conditions de base pour déterminer l'aptitude du chien afin d'être intégré dans les groupes d'intervention reconnues.

Ces aptitudes d'intervention sont déterminées et attribuées exclusivement par les organisations nationales compétentes, qui peuvent exiger d'autres qualifications additionnelles des conducteurs de chien telle que : des qualifications en transmission, en sauvetage alpin, des limites d'âge pour le chien et le conducteur, des tests de condition physique, des exigences sur l'équipement, des cours des premiers soins, des examens périodiques etc. Les épreuves pour chien de sauvetage peuvent être effectuées tout au long de l'année. Si la sécurité du conducteur ou du chien n'est pas garantie, l'épreuve est annulée.

La participation aux épreuves pour chiens de sauvetage se fait sans tenir compte de la taille ou de la race ou de l'arbre généalogique.

Un conducteur n'est autorisé à s'inscrire qu'à une seule compétition par jour. Après avoir réussi une épreuve d'échelon A, le chien peut immédiatement participer à une épreuve d'échelon supérieur dans la même section, à condition que l'âge du chien pour cet échelon soit atteint. Ceci s'applique aussi bien aux échelons B que C.

Un conducteur est autorisé à mener plus d'un chien. Chaque chien, cependant ne peut être mené par plus d'un maître-chien pendant la même compétition. La présentation auprès du juge de début et de fin d'exercices ont lieu le chien tenu en laisse. Seule une laisse simple et un collier en chaîne à larges maillons sont autorisés. Tous les exercices commencent et finissent en position de base.

De brefs commandements vocaux sont employés. L'utilisation du nom du chien en même temps que le commandement vocal est autorisée. Cette combinaison ne compte que pour un commandement vocal.

Définition de « Bringsel » : le chien apporte le « Bringsel » de l'endroit où se trouve la victime au conducteur. Lors de l'acceptation par le conducteur du « Bringsel » et à son commandement, le chien mène indépendamment le conducteur à la victime en prenant le chemin le plus direct. Le chien maintient le contact avec son conducteur à tout moment.

Les chiennes en chaleur peuvent participer à toutes les épreuves mais sont maintenues séparées de tous les autres participants et sont évaluées en dernier lieu. Après l'échec d'une épreuve, le chien doit attendre au moins six jours avant de retenter une épreuve de même section. Les chiens malades ou suspectés d'avoir une maladie contagieuse sont exclus de toutes épreuves et ne peuvent pas se trouver sur les terrains du concours.

Le juge peut, à sa discrétion, arrêter n'importe quel exercice si le chien n'est pas clairement sous contrôle de son maître, si sa préparation est clairement insuffisante où s'il devient évident par manque d'envie de travailler, que le chien n'est pas en mesure d'exécuter les exercices exigés dans le différentes disciplines.

N'importe quel harcèlement de la victime par le chien aura une influence négative sur l'évaluation. Des dommages corporels à la victime causés par le chien mèneront à sa disqualification.

Le juge peut immédiatement disqualifier un conducteur s'il a une conduite antisportive.

Autorisation d'organisation

L'autorisation d'organiser une épreuve est délivrée par les Organisations Cynologiques Nationales (OCN) pour la FCI. Les résultats des épreuves sont mutuellement reconnus par toutes les OCN. Une compétition ne se déroulera valablement que s'il y participe au moins 4 concurrents.

Logistique

L'organisation d'un concours est de la responsabilité du chef de concours, qui est chargé de coordonner et de superviser les préparatifs et l'exécution du concours.

Responsabilité

Le conducteur est responsable de lui-même et de son chien pendant tout le concours. Le propriétaire

du chien est responsable de tous les dommages provoqués par son chien et doit être assuré contre de tels incidents.

Toutes les instructions données par le juge ou l'organisation sont acceptées volontairement et exécutées à son propre risque.

Le conducteur a le carnet de vaccination du chien en ordre et sur demande, le fournit avant le concours au juge ou au chef de concours.

Age d'admission

Le chien doit avoir atteint l'âge suivant le jour du concours :

Test CS-Q 14 mois

Epreuve pour CS échelon A 18 mois

Epreuve pour CS échelon B 19 mois

Epreuve pour CS échelon C 20 mois

Test de caractère

Le juge observe le caractère du chien au début et pendant tout le concours. Le juge est obligé d'exclure n'importe quel chien montrant des lacunes de caractère évidentes pendant l'épreuve et de le noter dans le carnet de travail.

Contenu du test de caractère :

- a) La confiance en soi et le calme du chien entouré d'étrangers
- b) la confiance et le calme pendant des perturbations inattendues
- c) Son comportement pendant des situations difficiles telles que des périodes prolongées de travail, le travail simultané de plusieurs chiens, des conditions climatiques et atmosphériques pénibles, la présence de poussière et de fumée ou d'odeurs fortes et désagréables etc. .
- d) Des insuffisances de comportement telles que la peur du coup de feu, énervement et son agressivité associée, comportement agressif etc.

Obligations des participants

Le conducteur doit respecter les dates limites d'enregistrement. Le conducteur qui ne peut se présenter à l'heure indiquée, doit informer immédiatement le chef de concours. Le conducteur doit se présenter au juge muni des équipements et tenues adéquats.

Le conducteur doit se conformer aux instructions du juge et du chef de concours et doit accomplir toutes les disciplines, même si les points minima d'une discipline donnée n'ont pas été atteints. Le concours prend fin après la publication des résultats et la remise des carnets de travail. L'abandon prématuré du concours est à justifier dans le carnet de travail.

Carnet de travail

Le carnet de travail délivré par l'organisation nationale est obligatoire pour chaque participant. Il est remis au chef de concours avant chaque concours. Les résultats sont inscrits dans le carnet de travail par le chef de concours et sont vérifiés et signés par le juge.

Pointage

Chaque exercice du concours est coté numériquement et avec mention. La mention et les points représentent exactement l'exécution de chaque exercice.

En cas d'égalité, le classement du concours est déterminé dans l'ordre de priorité suivant : 1. Travail de recherche ; 2. Obéissance ; 3. Dextérité

Tableau de pointage

POINTS	EXCELLENT	TRES BIEN	BIEN	SATISFAISANT	INSUFFISANT	TRES INSUF
2	2	2	2	1,5	1	0,5 - 0
3	3	3	2,5	2,5 - 2	1,5	1 - 0
5	5	4,5	4	3,5	3 - 2	1,5 - 0
7	7	6,5	6	5,5 - 5	4,5 - 2,5	2 - 0
8	8	7,5	7 - 6,5	6	5,5 - 3	2,5 - 0
10	10	9,5 - 9	8,5 - 8	7,5 - 7	6,5 - 4	3,5 - 0
15	15 - 14,5	14 - 13,5	13 - 12	11,5 - 10,5	10 - 5,5	5 - 0
20	20 - 19,5	19 - 18	17,5 - 16	15,5 - 14	13,5 - 7,5	7 - 0
25	25 - 24	23,5 - 22,5	22 - 20	19,5 - 17,5	17 - 9	8,5 - 0
30	30 - 29	28,5 - 27	26,5 - 24	23,5 - 21	20,5 - 11	10,5 - 0
35	35 - 34	33,5 - 31,5	31 - 28	27,5 - 24,5	24 - 13	12,5 - 0
40	40 - 38,5	38 - 36	35,5 - 32	31,5 - 28	27,5 - 14,5	14 - 0
50	50 - 48	47,5 - 45	44,5 - 40	39,5 - 35	34,5 - 18	17,5 - 0
60	60 - 58	57,5 - 54	53,5 - 48	47,5 - 42	41,5 - 21,5	21 - 0
70	70 - 67,5	67 - 63	62,5 - 56	55,5 - 49	48,5 - 25	24,5 - 0
80	80 - 77	76,5 - 72	71,5 - 64	63,5 - 56	55,5 - 21,5	21 - 0
90	90 - 86,5	86 - 82	81,5 - 72	71,5 - 63	62,5 - 32	31,5 - 0
100	100 - 96	95,5 - 90	89,5 - 80	79,5 - 70	69,5 - 36	35,5 - 0
120	120 - 114,5	114 - 108	107,5 - 96	95,5 - 84	83,5 - 42,5	42 - 0
200	200 - 191	190 - 180	179 - 160	159 - 140	139 - 70	69 - 0
300	300 - 286	285 - 270	269 - 240	239 - 210	209 - 110	109 - 0
%	Plus de 95%	95 - 90%	89 - 80%	79 - 70%	69 - 36%	35 - 0%

Dans l'évaluation globale, seuls les points entiers sont attribués. Des points fractionnés peuvent, cependant, être attribués pour différents exercices. Quand la somme totale d'une discipline est un nombre fractionné, ce nombre est arrondi vers le haut ou vers le bas selon l'impression globale de l'exécution pendant la discipline.

Analyse des points

Pour réussir l'épreuve, le chien doit avoir obtenu au moins 70% des points dans chaque discipline.

Feuilles de pointages

Les règlements nationaux décrivent les feuilles de résultats d'un concours et l'envoi de ceux-ci.

Juges

Les concours sont jugés par des juges qualifiés et acceptés par l'organisation nationale de l'organisateur (FCI-OCN). Un juge peut évaluer au maximum 36 différentes « unités » par jour. Toutes les règles de jugement et les règlements de l'organisation nationale de l'organisateur sont d'application.

Les quotas d'unités attribuées à chaque discipline sont les suivantes :

CS-Q (l'ensemble du programme 2 unités

OBEISSANCE, toutes les sections 1 unité

DESTERITE, toutes les sections 1 unité

CS-P, travail de recherche 1 unité

CS-S, travail de recherche 1 unité

CS-D, travail de recherche 1 unité

CS-A, travail de recherche 1 unité

Les décisions du juge sont irrévocables.